



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-05-09

Séance du 26 septembre 2024

Date de la convocation :

20 septembre 2024

Affichage de la convocation :

20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-sept juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à C. CHARTON), Martine TERRIER (Procuration à L. EXTIER-PONS), Rodolphe EZNACK (Procuration à D. JUHEN), Bernard MATEOS (Procuration à A. VIEUX), Michèle ALVES (Procuration à C. JUFFET), Stratos TSALAPATIS (Procuration à N. BOURGEOIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27
 présents : 14
 procurations : 10
 absents : 3
 votants : 24

MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ COMMUNE POUR LE BOULODROME ET LA BOXE / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le rapporteur explique que dans le cadre de l'agenda accessibilité, un projet de mise aux normes accessibilité, commun pour les deux bâtiments de la Boxe et du Boulodrome, a été présenté afin d'en faciliter la mise en œuvre. Ce projet permettra de créer un sanitaire et une douche en accès PMR mais aussi de développer le nombre de douches du côté de la boxe. L'ensemble de ces travaux a été inscrit au budget 2024

L'estimation du coût total de l'opération est chiffrée à 80 000 € HT.

La DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local), dispositif porté par l'Etat, a été sollicité pour participer au financement de ce projet

Le tableau de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Détail des dépenses de travaux			Autofinancement		
Travaux de mise en accessibilité - Boulodrome / Boxe	80 000 €	100,00%	Commune	40 000 €	50,00%
			Cofinancement demandé		
			Etat		
			DSIL 2024	40 000 €	50,00%
Total	80 000 €	100,00%	Total	80 000 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement pour le projet de mise aux normes accessibilité au Boulodrome et à la boxe,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au travers la DSIL pour ce projet

AUTORISE le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire
Pierre GOUBET

